

## SÉANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 19 novembre 2018 aux lieu et heure ordinaires, conformément à la Loi sur les cités et villes.

### Présences :

Les conseillères M<sup>mes</sup> Josée Clément, Jasmine Sharma et Céline Chartier ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Absences motivées :

La conseillère M<sup>me</sup> Diane Morin et le conseiller M. Gabriel Parent.

### Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

## 18-11-1028 **Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 19 novembre 2018 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point suivant :

### 6.4 Émission d'obligations / Résolution d'adjudication

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

### *Minute de réflexion*

#### *Présences*

#### **1. Adoption de l'ordre du jour**

#### **2. Adoption des procès-verbaux**

- 2.1 Assemblée publique de consultation, séances ordinaire et extraordinaire du 5 novembre 2018 et séance extraordinaire du 12 novembre 2018

#### **3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions**

- 3.1 Résumé des décisions prises lors des séances extraordinaires tenues les 5 et 12 novembre 2018
- 3.2 Période de questions

#### **4. Affaires du Conseil**

- 4.11 Nomination du maire suppléant / Mois de décembre 2018 ainsi que janvier, février et mars 2019
- 4.12 Maison de la Famille / Nomination / Représentant de la Ville à titre de membre de l'organisme et membre du conseil d'administration
- 4.13 Comité consultatif d'urbanisme / Avis sur la possibilité d'identifier M. Paul Gérin-Lajoie à titre de personnage historique

#### **5. Greffe et affaires juridiques**

- 5.2 Toponymie / Modification de nom / Impasse Jean-Béliveau / Lot 1 678 077
- 5.3 Toponymie / Nouveau nom de rue / Prolongement de la rue Claude-Léveillé – phase 17 / Secteur des Grands compositeurs / Désignation et ajout à la liste officielle des odonymes de la Ville / Demande d'officialisation
- 5.4 Cession / Lot 6 214 063 / MRC de Vaudreuil-Soulanges / Instruction

## **6. Finances et trésorerie**

- 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 26 octobre 2018
- 6.2 Émission d'obligations / Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation d'un emprunt par obligations
- 6.3 Réfection des vestiaires des garçons de la piscine de l'École secondaire de la Cité-des-Jeunes / Autorisation de paiement
- 6.4 Émission d'obligations / Résolution d'adjudication

## **7. Ressources humaines**

- 7.2 Mouvement de main-d'œuvre
- 7.3 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Journalier – Aqueduc et égouts
- 7.4 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Contremaître – Parcs, espaces verts et événements
- 7.5 Entente sur les conditions de travail des employés-cadres / Autorisation de signature
- 7.6 Comité de santé et de sécurité au travail – cols bleus / Réunion du 18 septembre 2018
- 7.7 Comité de santé et de sécurité au travail – pompiers / Réunion du 12 juillet 2018
- 7.8 Service des finances et de la trésorerie / Confirmation de poste / Technicienne – Perception et service à la clientèle
- 7.9 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Capitaine aux opérations

## **8. Communications**

## **9. Informatique et géomatique**

## **10. Sports et loisirs**

- 10.1 Fédération québécoise de hockey sur glace Région du Lac St-Louis / Inscription saison 2018-2019 / Remboursement
- 10.2 Club de triathlon Tri-O-Lacs de Vaudreuil-Soulanges / Inscriptions saison 2018-2019 / Remboursement
- 10.3 Club de tennis de Vaudreuil-Dorion / Inscriptions saison 2018 / Remboursement
- 10.4 Club de natation les Citadins / Inscriptions saison 2018-2019 / Remboursement

## **11. Culture et vie communautaire**

## **12. Protection publique**

## **13. Travaux publics**

- 13.1 Modification au Tableau de prolongation de contrats de services et d'approvisionnement du 5 octobre 2018 / Résolution 18-10-922

## **14. Eaux**

- 14.1 Contrat / Assurance chantier / Station d'épuration / Prolongation / Appel d'offres n° 401-110-14-29

## **15. Génie et environnement**

- 15.1 Autorisation / Demande au MELCC en vertu de l'article 32 de la LQE / Place 20-30-40 – phase 17 / Développements Banlieue-Ouest inc.
- 15.3 Ordre de changement n° 6 / Appel d'offres n° 401-110-18-19 / Entrepreneur général / Aménagement d'une voie cyclable polyvalente / Rues Henry-Ford et White / Installation d'une passerelle cyclable et piétonnière / Rivière Quinchien / Règlement n° 1737

## **16. Urbanisme**

- 16.1 Redéveloppement / Contribution pour fins de parcs / 3, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Lot 3 891 108

- 16.2 Redéveloppement / Contribution pour fins de parcs / 2860, rue du Meunier / Lot 3 249 731
- 16.3 Lotissement / Contribution pour fins de parcs / Prolongement de la rue Claude-Léveillé – phase 17 / Lots projetés 6 264 081 à 6 270 177 et 6 270 525
- 16.4 Comité consultatif d'urbanisme / Renouvellement des mandats / Sièges impairs / Janvier 2019 à décembre 2020
- 16.9 Entente de collaboration / Direction de la santé publique et CISSS de la Montérégie-Ouest / Évaluation d'impacts sur la santé / Programme particulier d'urbanisme (PPU) / Secteur du quartier de la Gare / Autorisation de signature
- 16.10 Redéveloppement / Contribution pour fins de parcs / 101, Joseph-Carrier / Lot 5 969 717
- 16.11 Dépôt de demandes de registre / PPCMOI / 1500 à 1650, rue Émile-Bouchard

## **17. Réglementation**

- 17.1 Adoption / Règlement n° 1762 / Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion
- 17.2 Adoption de second projet / Règlement n° 1275-274 / Zonage / Limites et grilles des usages et normes / Zones P1-414 et H1-446 / Normes relatives aux matériaux de revêtement extérieur pour les bâtiments principaux / Zones H1-411, H3-412, H1-437, H1-440 et H1-446 / Secteur du boulevard de la Cité-des-Jeunes (entre la voie ferrée et le boulevard de la Gare)
- 17.3 Adoption de second projet / Règlement n° 1275-277 / Zonage / Concordance au Règlement n° 1270-61 / Retrait des lots 4 874 620 et 4 874 622 de la zone I2-315 et inclusion dans la zone P3-1002 / Grille des usages et normes des zones C3-356 et C3-357/ Secteur du boulevard de la Gare – Gare Vaudreuil
- 17.4 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1694-25 (RMH 330) / Stationnement / Interdictions de stationnement / Rues Lalonde, des Sarcelles et Séguin
- 17.5 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1565-11 (RMH 330) / Circulation / Interdictions de virage à droite à un feu rouge / Intersection (est) des boulevards de la Gare et de la Cité-des-Jeunes
- 17.6 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1764 / Gestion contractuelle
- 17.7 Adoption / Règlement n° 1760 / Branchements à l'égout et à la conduite d'eau
- 17.8 Adoption / Règlement n° 1505-02 / Approvisionnement en eau potable / Abrogation des articles 10 à 12
- 17.9 Adoption / Règlement d'emprunt (parapluie) n° 1737-01 / Augmentation de la dépense et de l'emprunt / Réalisation de travaux municipaux

## **18. Direction générale**

- 18.1 Autorisation de la Direction générale

## **19. Période de questions – Élus**

## **20. Période de questions – Assistance**

## **21. Levée de la séance**

**« ADOPTÉE »**

## **18-11-1029 Adoption des procès-verbaux**

Il est  
 PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
 APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les procès-verbaux suivants soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes :

- assemblée publique de consultation du 5 novembre 2018;
- séance extraordinaire du 5 novembre 2018
- séance ordinaire du 5 novembre 2018;
- séance extraordinaire du 12 novembre 2018.

« ADOPTÉE »

**18-11-1030 Résumé des décisions prises lors des séances extraordinaires tenues les 5 et 12 novembre 2018**

Le maire Guy Pilon mentionne que le Conseil a tenu des séances extraordinaires les 5 et 12 novembre 2018 et il en résume les décisions prises.

**18-11-1031 Période de questions**

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**18-11-1032 Nomination du maire suppléant / Mois de décembre 2018 ainsi que janvier, février et mars 2019**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la conseillère M<sup>me</sup> Josée Clément soit nommée maire suppléante pour les mois de décembre 2018 ainsi que janvier, février et mars 2019.

« ADOPTÉE »

**18-11-1033 Maison de la Famille / Nomination / Représentant de la Ville à titre de membre de l'organisme et membre du conseil d'administration**

CONSIDÉRANT la résolution 18-11-976 autorisant la signature d'une entente avec l'organisme Maison de la famille afin de favoriser l'implantation d'un centre de services sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que l'entente prévoit la désignation de la Ville comme membre de l'organisme;

CONSIDÉRANT que l'entente prévoit également que la Ville dispose d'un siège non votant au conseil d'administration de l'organisme;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M. Gabriel Parent, conseiller du district Saint-Michel, soit désigné représentant de la Ville à titre de membre de l'organisme;

QU'il soit également désigné à titre d'observateur institutionnel au sein du conseil d'administration de l'organisme.

« ADOPTÉE »

**18-11-1034 Comité consultatif d'urbanisme / Avis sur la possibilité d'identifier M. Paul Gérin-Lajoie à titre de personnage historique**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de reconnaître la contribution significative d'un personnage décédé, en l'occurrence, M. Paul Gérin-Lajoie, en lui attribuant le statut d'identification, en conformité aux articles 121 à 126 de la Loi sur le patrimoine culturel;

CONSIDÉRANT qu'avant d'entamer le processus d'adoption d'un règlement identifiant un personnage historique décédé, le Conseil doit demander l'avis du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil mandate le Comité consultatif d'urbanisme de donner son avis sur la possibilité d'identifier M. Paul Gérin-Lajoie à titre de personnage historique.

« ADOPTÉE »

**18-11-1035 Toponymie / Modification de nom / Impasse Jean-Béliveau / Lot 1 678 077**

CONSIDÉRANT la résolution 18-09-800 renommant « impasse Jean-Béliveau » le tronçon de la rue White, connu comme étant le lot 1 678 077 et situé entre le cours d'eau rivière Quinchien et le boulevard de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été acheminée à la Commission de toponymie pour l'officialisation de cet odonyme;

CONSIDÉRANT le risque de confusion avec le nom « rue Jean-Béliveau » et afin d'éviter une homonymie partielle, la Commission ne recommande pas l'officialisation du nom « impasse Jean-Béliveau »;

CONSIDÉRANT l'opportunité de plutôt renommer la partie de la rue White « rue Jean-Béliveau » étant donné qu'elle est sa continuité;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'odonyme « impasse Jean-Béliveau », renommant par la résolution 18-09-800 le tronçon de la rue White connu comme étant le lot 1 678 077 et situé entre le cours d'eau rivière Quinchien et le boulevard de la Cité-des-Jeunes, soit modifié pour « rue Jean-Béliveau »;

QUE la présente résolution soit transmise à la Commission de toponymie.

« ADOPTÉE »

**18-11-1036 Toponymie / Nouveau nom de rue / Prolongement de la rue Claude-Léveillé – phase 17 / Secteur des Grands compositeurs / Désignation et ajout à la liste officielle des odonymes de la Ville / Demande d'officialisation**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'attribuer un nom à la nouvelle rue de la phase 17 du projet résidentiel « Place 20-30-40 » dans le secteur des Grands compositeurs;

CONSIDÉRANT l'opportunité de retenir le nom d'une personne en lien avec la thématique du secteur et, plus particulièrement, de reconnaître la contribution d'une femme à la musique québécoise;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de toponymie;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le nom « Ève-Cournoyer » soit ajouté à la liste officielle des odonymes de la Ville afin d'être attribué à la rue située au nord de la rue Marier, dans le prolongement de la rue Claude-Léveillé;

ET QUE demande soit transmise à la Commission de toponymie pour son officialisation.

« ADOPTÉE »

**18-11-1037 Cession / Lot 6 214 063 / MRC de Vaudreuil-Soulanges / Instruction**

CONSIDÉRANT la résolution 18-03-147 autorisant la signature de l'acte de vente du lot 6 214 063 à la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'inclure dans cet acte de vente une mention à l'effet que la vente soit faite sans garantie légale sauf quant aux titres;

CONSIDÉRANT que le notaire instrumentant exige une résolution du Conseil à cette fin;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la vente du lot 6 214 063 à intervenir entre la Ville et la MRC de Vaudreuil-Soulanges soit faite sans garantie légale, sauf quant aux titres.

« ADOPTÉE »

#### **18-11-1038 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 26 octobre 2018**

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 26 octobre 2018 totalisant un montant de 5 870 693,37 \$.

#### **18-11-1039 Émission d'obligations / Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation d'un emprunt par obligations**

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Vaudreuil-Dorion souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 14 715 000 \$ qui sera réalisé le 4 décembre 2018, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunt n<sup>os</sup></b>	<b>Pour un montant de \$</b>	<b>Règlements d'emprunt n<sup>os</sup></b>	<b>Pour un montant de \$</b>
1498	3 935 616 \$	1634	920 398 \$
1595	234 400 \$	1648	1 291 600 \$
1605	1 557 900 \$	1727	386 000 \$
1605	2 070 700 \$	1739	1 950 387 \$
1613	109 100 \$	1739	1 950 388 \$
1633	308 511 \$		

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1498, 1595, 1605, 1613, 1633, 1634, 1648, 1727 et 1739, la Ville de Vaudreuil-Dorion souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion avait le 27 novembre 2018, un emprunt de 10 540 000 \$, sur un emprunt original de 12 148 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts n<sup>os</sup> 1498, 1595, 1605, 1613, 1633, 1634 et 1648;

CONSIDÉRANT que, en date du 27 novembre 2018, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

CONSIDÉRANT que l'émission d'obligations qui sera réalisée le 4 décembre 2018 inclut les montants requis pour ce refinancement;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence et conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 1498, 1595, 1605, 1613, 1633, 1634 et 1648;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 4 décembre 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 4 juin et le 4 décembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges  
100, boulevard Don Quichotte, bureau 1  
L'Île-Perrot (Québec) J7V 6L7

8. Que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Vaudreuil-Dorion, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 à 2028, le terme prévu dans les règlements d'emprunts n<sup>os</sup> 1498, 1595, 1605, 1613, 1633, 1634, 1648, 1727 et 1739 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 4 décembre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts n<sup>os</sup> 1498, 1595, 1605, 1613, 1633, 1634, 1648 et 1739 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **dix (10) ans** (à compter du 4 décembre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 4 décembre 2018, le terme original des règlements d'emprunts n<sup>os</sup> 1498, 1595, 1605, 1613, 1633, 1634 et 1648, soit prolongé de 7 jours.

**« ADOPTÉE »**

#### **18-11-1040 Réfection des vestiaires des garçons de la piscine de l'École secondaire de la Cité-des-Jeunes / Autorisation de paiement**

CONSIDÉRANT les travaux majeurs de réfection des vestiaires garçons à la piscine du campus de la Cité-des-Jeunes effectués en 2016 et qui ont été complétés en 2017;

CONSIDÉRANT la résolution 09-11-787 autorisant la prolongation du protocole d'entente « programme conjoint – Piscine – Commission – Ville » portant sur l'utilisation et le financement de la piscine intérieure de la Commission scolaire des Trois-Lacs;

CONSIDÉRANT la résolution 17-05-422 autorisant le paiement de la facture partielle reçue pour ce projet pour les travaux effectués en 2016;

CONSIDÉRANT la facture reçue pour la deuxième et dernière étape du projet pour les travaux effectués en 2017;

Il est  
 PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
 APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit versée à la Commission scolaire des Trois-Lacs une somme de 43 544,67 \$, incluant les taxes applicables, représentant la part de la Ville dans les travaux de réfection des vestiaires des garçons à la piscine du campus de la Cité-des-Jeunes effectués en 2017;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

#### 18-11-1041 Émission d'obligations / Résolution d'adjudication

Date d'ouverture :	19 novembre 2018	Nombre de soumissions :	5
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	7 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	3,2232 %
Montant :	14 715 000 \$	Date d'émission :	4 décembre 2018

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts n<sup>os</sup> 1498, 1595, 1605, 1613, 1633, 1634, 1648, 1727 et 1739, la Ville de Vaudreuil-Dorion souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 4 décembre 2018, au montant de 14 715 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu cinq soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

##### 1 - MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

618 000 \$	2,40000 %	2019
638 000 \$	2,60000 %	2020
659 000 \$	2,75000 %	2021
682 000 \$	2,85000 %	2022
4 595 000 \$	2,95000 %	2023
7 523 000 \$	3,35000 %	2028

Prix : 98,58634

Coût réel : 3,44469 %

##### 2 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

618 000 \$	2,45000 %	2019
638 000 \$	2,60000 %	2020
659 000 \$	2,75000 %	2021
682 000 \$	2,90000 %	2022
4 595 000 \$	2,95000 %	2023
7 523 000 \$	3,35000 %	2028

Prix : 98,49090

Coût réel : 3,46210 %

### 3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

618 000 \$	2,45000 %	2019
638 000 \$	2,60000 %	2020
659 000 \$	2,75000 %	2021
682 000 \$	2,90000 %	2022
4 595 000 \$	3,00000 %	2023
7 523 000 \$	3,35000 %	2028

Prix : 98,52100

Coût réel : 3,46884 %

### 4 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

618 000 \$	2,40000 %	2019
638 000 \$	2,60000 %	2020
659 000 \$	2,75000 %	2021
682 000 \$	2,85000 %	2022
4 595 000 \$	2,90000 %	2023
7 523 000 \$	3,35000 %	2028

Prix : 98,22800

Coût réel : 3,49190 %

### 5 - BMO NESBITT BURNS INC.

618 000 \$	2,20000 %	2019
638 000 \$	2,40000 %	2020
659 000 \$	2,60000 %	2021
682 000 \$	2,80000 %	2022
4 595 000 \$	3,00000 %	2023
7 523 000 \$	3,45000 %	2028

Prix : 98,51700

Coût réel : 3,52957 %

CONSIDÉRANT que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC. est la plus avantageuse;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 14 715 000 \$ de la Ville de Vaudreuil-Dorion soit adjugée à la firme MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.;

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

« ADOPTÉE »

**18-11-1042 Mouvement de main-d'œuvre**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale le 6 novembre 2018.

« ADOPTÉE »

**18-11-1043 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Journalier – Aqueduc et égouts**

CONSIDÉRANT la lettre d'entente n° 4 intervenue entre la Ville et le Syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de Vaudreuil-Dorion – CSN le 29 janvier 2018;

CONSIDÉRANT la résolution 18-02-078;

CONSIDÉRANT que M. Guillaume Parent satisfait aux conditions énoncées à la lettre d'entente n° 4 en date du 21 août 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable par M. Guillaume Dubé, chef de division – Entretien des infrastructures du Service des travaux publics;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M. Guillaume Parent dans son poste de journalier – Aqueduc et égouts, et ce, en date du 21 août 2018;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Parent.

« ADOPTÉE »

**18-11-1044 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Contremaître – Parcs, espaces verts et événements**

CONSIDÉRANT la résolution 18-10-912;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable par M. Christian Janelle, chef de division – Entretien des espaces verts et des aires récréatives du Service des travaux publics, datée du 5 novembre 2018;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M. Jean-Benoit Malenfant dans son poste de contremaître – Parcs, espaces verts et événements;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Malenfant.

« ADOPTÉE »

**18-11-1045 Entente sur les conditions de travail des employés-cadres / Autorisation de signature**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, l'*Entente sur les conditions de travail des employés-cadres* à intervenir entre la Ville et l'Association des employé(e)s-cadres.

« ADOPTÉE »

**18-11-1046 Comité de santé et de sécurité au travail – cols bleus / Réunion du 18 septembre 2018**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et de sécurité du travail des employés cols bleus tenue le 18 septembre 2018 et que ledit document soit déposé aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

**18-11-1047 Comité de santé et de sécurité au travail – pompiers / Réunion du 12 juillet 2018**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et de sécurité du travail des pompiers tenue le 12 juillet 2018 et que ledit document soit déposé aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

**18-11-1048 Service des finances et de la trésorerie / Confirmation de poste / Technicienne – Perception et service à la clientèle**

CONSIDÉRANT la résolution 18-08-679;

CONSIDÉRANT l'appréciation de la contribution de M<sup>me</sup> Audrey Houde réalisée par M<sup>me</sup> Brigitte Prévost, chef de division – Revenus du Service des finances et de la trésorerie, le 2 novembre 2018;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M<sup>me</sup> Audrey Houde dans son poste de technicienne – Perception et service à la clientèle;

ET QUE des félicitations soient adressées à M<sup>me</sup> Houde.

« ADOPTÉE »

**18-11-1049 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Capitaine aux opérations**

CONSIDÉRANT la résolution 18-04-314;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable par M. Terry Rousseau, directeur du Service de sécurité incendie, datée du 29 octobre 2018;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M. Serge Chartrand dans son poste de capitaine aux opérations;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Chartrand.

« ADOPTÉE »

**18-11-1050 Fédération québécoise de hockey sur glace Région du Lac St-Louis / Inscription saison 2018-2019 / Remboursement**

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT qu'Alice Brassard est une athlète d'âge mineur membre de l'équipe Pee-Wee Féminin AAA des Warriors Lac St-Louis et demeurant à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que l'Association de hockey mineur Vaudreuil-Dorion n'offre pas cette catégorie;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 250 \$ soit remboursé à la Fédération québécoise de hockey sur glace Région du Lac St-Louis pour les frais d'inscription d'Alice Brassard pour la saison 2018-2019 à la suite de la réception de la preuve d'inscription d'Alice Brassard à l'équipe ci-dessus mentionnée;

QUE copies du chèque et de la résolution soient transmises à Alice Brassard;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**18-11-1051 Club de triathlon Tri-O-Lacs de Vaudreuil-Soulanges / Inscriptions saison 2018-2019 / Remboursement**

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que le Club de triathlon Tri-O-Lacs a fourni au Service des loisirs et de la culture la liste des participants résidant à Vaudreuil-Dorion et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 1 236,50 \$ soit remboursé au Club de triathlon Tri-O-Lacs pour les frais d'inscription de 12 participants à la saison 2018-2019, le tout conformément à la liste soumise;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**18-11-1052 Club de tennis de Vaudreuil-Dorion / Inscriptions saison 2018 / Remboursement**

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que le Club de tennis de Vaudreuil-Dorion a fourni au Service des loisirs et de la culture la liste des participants résidant à Vaudreuil-Dorion et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit remboursée au Club de tennis de Vaudreuil-Dorion une somme de 400 \$ représentant 920 \$ pour les frais d'inscription de 41 familles à la saison 2018 en y déduisant un montant de 520 \$ pour la tarification des membres non résidents, le tout conformément à la liste soumise;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**18-11-1053 Club de natation les Citadins / Inscriptions saison 2018-2019 / Remboursement**

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que le Club de natation Les Citadins a fourni au Service des loisirs et de la culture la liste des participants résidant à Vaudreuil-Dorion et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 12 246,15 \$ soit remboursé au Club de natation Les Citadins pour les frais d'inscription de 56 participants à la saison 2018-2019, le tout conformément à la liste soumise.

« ADOPTÉE »

**18-11-1054 Modification au Tableau de prolongation de contrats de services et d'approvisionnement du 5 octobre 2018 / Résolution 18-10-922**

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a adopté, le 15 octobre 2018, la résolution 18-10-922 relative à la prolongation de contrats;

CONSIDÉRANT la résolution 17-12-1079 dans laquelle la Ville accepte la cession du contrat de l'appel d'offres n° 401-110-17-16 par Luc Castonguay inc. à Luc Castonguay et Fils inc.

CONSIDÉRANT que lors de la production du Tableau de prolongation de contrats de services et d'approvisionnement préparé par le directeur du Service des travaux publics le 5 octobre 2018 dont il est fait référence dans la résolution 18-10-922, le nom de l'adjudicataire « Luc Castonguay inc. » mentionné au numéro d'appel d'offres 401-110-17-16 de ce tableau aurait dû se lire « Luc Castonguay et Fils inc. »;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le nom de l'adjudicataire « Luc Castonguay inc. » mentionné au numéro d'appel d'offres 401-110-17-16 du Tableau de prolongation de contrats de services et d'approvisionnement préparé le 5 octobre 2018 soit remplacé par « Luc Castonguay et Fils inc. ».

« ADOPTÉE »

**18-11-1055 Contrat / Assurance chantier / Station d'épuration / Prolongation / Appel d'offres n° 401-110-14-29**

CONSIDÉRANT les résolutions 14-11-1168, 14-12-1234 et 17-07-592 prévoyant l'adjudication et la signature d'un contrat d'assurance chantier pour les travaux actuellement en cours à la station d'épuration;

CONSIDÉRANT les résolutions 18-06-541 et 18-09-814 prévoyant respectivement les prolongations jusqu'au 30 septembre 2018 et 21 novembre 2018, de l'assurance chantier de la station d'épuration;

CONSIDÉRANT que la durée de ces travaux sera plus longue que prévu et qu'il y a lieu de prolonger la couverture de l'assurance chantier;

CONSIDÉRANT l'offre de prolongation de couverture transmise par Renaud Assurances et gestion de risques en date du 12 novembre 2018;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée la prolongation, jusqu'au 10 décembre 2018, de l'assurance chantier de la station d'épuration selon les termes et conditions apparaissant au programme d'assurances et à la facture de Renaud Assurances et Gestion de risques inc. datés du 19 novembre 2018, le tout pour un montant total de 5 289,77 \$ taxes applicables incluses;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**18-11-1056 Autorisation / Demande au MELCC en vertu de l'article 32 de la LQE / Place 20-30-40 – phase 17 / Développements Banlieue-Ouest inc.**

CONSIDÉRANT le projet de développement résidentiel Place 20-30-40 – phase 17 sur les lots 3 961 517 et 4 827 761 (6 264 081 à 6 264 177 projetés) proposé par Développements Banlieue-Ouest inc.;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire afin de permettre au greffier de confirmer que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE);

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le greffier soit autorisé à transmettre au MELCC la confirmation que la Ville n'a aucune objection à la délivrance du certificat d'autorisation.

« ADOPTÉE »

**18-11-1057 Ordre de changement n° 6 / Appel d'offres n° 401-110-18-19 / Entrepreneur général / Aménagement d'une voie cyclable polyvalente / Rues Henry-Ford et White / Installation d'une passerelle cyclable et piétonnière / Rivière Quinchien / Règlement n° 1737**

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 6 de l'entrepreneur général relié au projet « Aménagement d'une voie cyclable polyvalente sur les rues Henry-Ford et White et installation d'une passerelle cyclable et piétonnière sur la rivière Quinchien - appel d'offres n° 401-110-18-19 » totalisant un montant de 839,67 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**18-11-1058 Redéveloppement / Contribution pour fins de parcs / 3, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Lot 3 891 108**

CONSIDÉRANT que l'article 117.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit qu'à défaut d'une disposition particulière contenue au règlement de lotissement ou du règlement de zonage, le Conseil municipal doit décider du type de contribution (terrain, versement d'une somme d'argent ou combinaison des deux) qui doit être accepté comme condition à l'émission d'un permis de lotissement ou de construction;

CONSIDÉRANT que le Règlement de zonage n° 1275 prévoit aux articles 3.1.25.1 et 3.1.25.2 a) que le propriétaire doit céder, à des fins d'établissement, de maintien ou d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels, une superficie de terrains de 10 % du terrain visé ou une somme de 10 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation multiplié par le facteur du rôle établi ou encore, une partie en terrain et une partie argent, lorsque l'immeuble fait l'objet d'un projet de redéveloppement;

CONSIDÉRANT la demande de permis de construction n° 2018-10714 d'un nouveau bâtiment commercial sur le lot vacant 3 891 108, déposée le 7 mai 2018;

CONSIDÉRANT que la notion de projet de redéveloppement inclut la construction de bâtiment principal sur un terrain non construit;

CONSIDÉRANT que la superficie du lot 3 891 108 est de 8 313,7 mètres carrés et que 10 % de la superficie de ce terrain équivaut à 831,4 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le terrain n'est pas compris dans un projet de développement en plusieurs lots et qu'il n'y a pas d'espace résiduel pouvant être utilisé pour une cession de terrain pour fins de parc;

CONSIDÉRANT que la valeur au rôle du terrain sis sur le lot 3 891 108 est de 1 662 700 \$ et que la contribution par le versement d'une somme d'argent payable par le propriétaire s'élève à 169 595,40 \$ correspondant à 10 % de la valeur au rôle du terrain multiplié par le facteur comparatif de 1.02;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la contribution pour fins de parcs soit faite par le versement, par le propriétaire, d'un montant de 169 595,40 \$ et que cet argent soit déposé dans un fonds spécial dédié à l'établissement, au maintien et à l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville.

« ADOPTÉE »

**18-11-1059 Redéveloppement / Contribution pour fins de parcs / 2860, rue du Meunier / Lot 3 249 731**

CONSIDÉRANT que l'article 117.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit qu'à défaut d'une disposition particulière contenue au règlement de lotissement ou du règlement de zonage, le Conseil municipal doit décider du type de contribution (terrain, versement d'une somme d'argent ou combinaison des deux) qui doit être accepté comme condition à l'émission d'un permis de lotissement ou de construction;

CONSIDÉRANT que le Règlement de zonage n° 1275 prévoit aux articles 3.1.25.1 et 3.1.25.2 a) que le propriétaire doit céder, à des fins d'établissement, de maintien ou d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels, une superficie de terrains de 10 % du terrain visé ou une somme de 10 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation multiplié par le facteur du rôle établi ou encore, une partie en terrain et une partie argent, lorsque l'immeuble fait l'objet d'un projet de redéveloppement;

CONSIDÉRANT la demande de permis de construction n° 2018-12755 d'un nouveau bâtiment industriel sur le lot vacant 3 249 731, déposée le 5 octobre 2018;

CONSIDÉRANT que la notion de projet de redéveloppement inclut la construction de bâtiment principal sur un terrain non construit;

CONSIDÉRANT que la superficie du lot 3 249 731 est de 3 403,60 mètres carrés et que 10 % de la superficie de ce terrain équivaut à 340,4 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le terrain n'est pas compris dans un projet de développement en plusieurs lots et qu'il n'y a pas d'espace résiduel pouvant être utilisé pour une cession de terrain pour fins de parc;

CONSIDÉRANT que la valeur au rôle du terrain sis sur le lot 3 249 731 est de 170 200 \$ et que la contribution par le versement d'une somme d'argent payable par le propriétaire s'élève à 17 360,40 \$ correspondant à 10 % de la valeur au rôle du terrain multiplié par le facteur comparatif de 1.02;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 12 280 \$ a été payé en 2004 lors de la subdivision du lot 1 543 868 (8 766,9 mètres carrés) pour former les lots 3 249 731 à 3 249 733 dont un montant applicable de 4 767,49\$ pour le lot visé 3 249 731;

CONSIDÉRANT que 10 % de frais de parcs est exigible sur l'augmentation de valeur de 14,0072 \$ le mètre carré à 51,0060 \$ le mètre carré,

CONSIDÉRANT que le montant résiduel exigé est de 12 592,90 \$;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la contribution pour fins de parcs soit faite par le versement, par le propriétaire, d'un montant de 12 592,90 \$ et que cet argent soit déposé dans un fonds spécial dédié à l'établissement, au maintien et à l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville.

« ADOPTÉE »

**18-11-1060 Lotissement / Contribution pour fins de parcs / Prolongement de la rue Claude-Léveillée – phase 17 / Lots projetés 6 264 081 à 6 270 177 et 6 270 525**

CONSIDÉRANT que l'article 117.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit qu'à défaut d'une disposition particulière contenue au règlement de lotissement ou du règlement de zonage, le Conseil municipal doit décider du type de contribution (terrain, versement d'une somme d'argent ou combinaison des deux) qui doit être accepté comme condition à l'émission d'un permis de lotissement;

CONSIDÉRANT que l'article 4.2 du Règlement de lotissement n° 1273 de la Ville prévoit que le propriétaire doit céder, à des fins d'établissement, de maintien ou d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels, une superficie de terrains de 10 % du terrain visé ou une somme de 10 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation multiplié par le facteur du rôle établi ou encore, une partie en terrain et une partie argent, lors d'opération cadastrale;

CONSIDÉRANT la demande de lotissement visant une opération cadastrale permettant de subdivision de deux lots (3 961 517 et 4 827 761) pour créer 98 lots;

CONSIDÉRANT que la superficie du terrain de 43 384,3 mètres carrés (lot 3 961 517 : 1 097,3 mètres carrés et lot 4 827 761 : 42 287 mètres carrés) et que 10 % de la superficie de ce terrain équivaut à 4 338,43 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que la valeur au rôle du terrain sis sur les lots 3 961 517 et 4 827 761 est de 1 935 400 \$ et que la contribution par le versement d'une somme d'argent payable par le propriétaire s'élève à 197 410,80 \$ correspondant à 10 % de la valeur au rôle du terrain multiplié par le facteur comparatif de 1.02;

CONSIDÉRANT que lors de la création du lot 4 827 761, par la subdivision en 2011 des lots 4 243 705 et 4 243 706 n'entraînant pas d'augmentation du nombre de lots, il n'y a eu aucune contribution pour fins de parcs, conformément à l'exonération en vertu de l'article 4.2 a) du Règlement de lotissement n° 1273;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu contribution pour fins de parcs lors de la création des lots 4 243 705 et 4 243 706 par la subdivision des lots 3 967 922, 3 743 806 et 3 374 807 et qu'un ajustement est exigible sur la variation de valeur entre 2008 et 2018, en vertu de l'article 4.2.2.4 du Règlement de lotissement n° 1273, et ce, pour un montant de 50 237,25 \$;

CONSIDÉRANT la possibilité d'utiliser le solde de la banque de terrain restant de 3 086,5 mètres carrés afin de réduire la somme à verser à titre de 10 % pour la superficie restante, représentant une réduction en valeur actualisée de 140 444,45 \$;

CONSIDÉRANT que le montant de la contribution pour fins de parcs applicable est de 6 729,09 \$;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la contribution pour fins de parcs soit faite par le versement, par le propriétaire, d'un montant de 6 729,09 \$ et que cet argent soit déposé dans un fonds spécial dédié à l'établissement, au maintien et à l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville.

« ADOPTÉE »

**18-11-1061 Comité consultatif d'urbanisme / Renouvellement des mandats / Sièges impairs / Janvier 2019 à décembre 2020**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 6 du Règlement n° 1271 concernant la durée du mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que les membres doivent être nommés par résolution du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le mandat des membres des sièges impairs prendra fin le 31 décembre 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient reconduits les mandats de M. Marc Côté au siège n° 1, M. Guy Sauvé au siège n° 3 et M. Philippe Roy au siège n° 5 pour une période de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

« ADOPTÉE »

**18-11-1062 Entente de collaboration / Direction de la santé publique et CISSS de la Montérégie-Ouest / Évaluation d'impacts sur la santé / Programme particulier d'urbanisme (PPU) / Secteur du quartier de la Gare / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté un Programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur du quartier de la Gare;

CONSIDÉRANT que ce secteur est situé à l'intérieur d'une aire TOD (Transit-oriented development) identifiée au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD);

CONSIDÉRANT que dans le but d'anticiper les impacts de l'aménagement de ce secteur et de son environnement immédiat sur la santé et la qualité de vie des résidents, il y a lieu de réaliser, en partenariat avec la Direction de la santé publique (DSP) et le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest, une évaluation d'impact sur la santé (EIS) afin de promouvoir l'adoption de politiques ou de projets favorables à la santé de la population;

CONSIDÉRANT qu'une EIS consiste en un exercice d'évaluation neutre, objectif et impartial et que la DSP et le CISSS s'engagent à agir en tant que tierce partie indépendante afin d'émettre des recommandations non contraignantes;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, la Ville doit conclure une entente de collaboration avec la DSP et le CISSS de la Montérégie-Ouest;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal autorise la conseillère – Mise en valeur du territoire du Service du développement et de l'aménagement du territoire à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de collaboration à intervenir avec la Direction de la santé publique et le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest dans le cadre de l'élaboration d'une évaluation d'impact sur la santé pour le secteur du PPU du quartier de la Gare.

« ADOPTÉE »

**18-11-1063 Redéveloppement / Contribution pour fins de parcs / 101, Joseph-Carrier / Lot 5 969 717**

CONSIDÉRANT que l'article 117.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit qu'à défaut d'une disposition particulière contenue au règlement de lotissement ou du règlement de zonage, le Conseil municipal doit décider du type de contribution (terrain, versement d'une somme d'argent ou combinaison des deux) qui doit être accepté comme condition à l'émission d'un permis de lotissement ou de construction;

CONSIDÉRANT que le Règlement de zonage n° 1275 prévoit aux articles 3.1.25.1 et 3.1.25.2 a) que le propriétaire doit céder, à des fins d'établissement, de maintien ou d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels, une superficie de terrains de 10 % du terrain visé ou une somme de 10 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation multiplié par le facteur du rôle établi ou encore, une partie en terrain et une partie argent, lorsque l'immeuble fait l'objet d'un projet de redéveloppement;

CONSIDÉRANT la demande de permis de construction n° 2018-10094 d'un bâtiment commercial sur le lot vacant 5 969 717;

CONSIDÉRANT que la notion de projet de redéveloppement inclut la construction de bâtiment principal sur un terrain non construit;

CONSIDÉRANT le lot 5 969 717 provient du remembrement des lots 1 675 192, 3 466 572 et 5 960 388;

CONSIDÉRANT que la superficie du lot 5 969 717 est de 16 265,4 mètres carrés et que 10 % de la superficie de ce terrain équivaut à 1626,5 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le terrain n'est pas compris dans un projet de développement en plusieurs lots et qu'il n'y a pas d'espace résiduel pouvant être utilisé pour une cession de terrain pour fins de parc;

CONSIDÉRANT que la valeur en 2018 du lot 5 969 717 est de 1 331 599,50 \$ et que la contribution par le versement d'une somme d'argent payable par le propriétaire s'élève à de 135 823,15 \$ correspondant à 10 % de la valeur au rôle du terrain multiplié par le facteur comparatif de 1.02;

CONSIDÉRANT qu'en 1987 un montant de 2 279,98 \$ a été versé à titre de contribution pour frais de parcs relativement à une partie du lot 1 675 192 d'une superficie de 9 094,8 mètres carrés sur une superficie totale de 9 885,1 mètres carrés;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 425,86 \$ a également été versé à cette fin en 1987 pour le lot 5 960 388 d'une superficie de 4 797,1 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le montant résiduel à verser à titre de contribution pour frais de parcs est de 133 117,31 \$;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la contribution pour fins de parcs soit faite par le versement, par le propriétaire, d'un montant de 133 117,31 \$ et que cet argent soit déposé dans un fonds spécial dédié à l'établissement, au maintien et à l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville.

**« ADOPTÉE »**

**18-11-1064 Dépôt de demandes de participation à un référendum / PPCMOI / 1500 à 1650, rue Émile-Bouchard / Tenue d'un registre**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté le 5 novembre 2018, par la résolution 18-11-1011, le second projet de résolution ayant pour effet d'autoriser la réalisation du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin de permettre le projet résidentiel intégré sur la propriété sise au 1500 à 1650, rue Émile-Bouchard;

CONSIDÉRANT que ce projet est sujet à approbation référendaire requérant un minimum de 12 signatures pour la zone concernée H5-1007 et pour chacune des zones contigües suivantes : H1-411, H3-412, H1-437, H1-451, P3-1002, H3-1003, H3-1006, P2-1009 et H3-1010;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu les demandes de participation à un référendum valides suivantes :

- le 13 novembre 2018 pour la zone H3-1006, comportant 75 signatures;
- le 14 novembre 2018 pour la zone H1-437, comportant 19 signatures;
- le 15 novembre 2018 pour la zone H1-411, comportant 18 signatures;
- le 15 novembre 2018 pour la zone H1-451, comportant 20 signatures;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE PRENDRE acte du dépôt de demandes de participation à un référendum pour le PPCMOI à l'égard de la propriété sise au 1500 à 1650, rue Émile-Bouchard;

QUE le processus d'approbation du PPCMOI pour l'immeuble sis au 1500 à 1650, rue Émile-Bouchard suive son cours et que le greffier publie les avis requis pour la tenue du registre.

« ADOPTÉE »

**18-11-1065 Adoption / Règlement n° 1762 / Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1762 a été déposé à une séance tenue le 4 septembre 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1762 intitulé :

« Règlement relatif au Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion ».

« ADOPTÉE »

**18-11-1066 Adoption de second projet / Règlement n° 1275-274 / Zonage / Limites et grilles des usages et normes / Zones P1-414 et H1-446 / Normes relatives aux matériaux de revêtement extérieur pour les bâtiments principaux / Zones H1-411, H3-412, H1-437, H1-440 et H1-446 / Secteur du boulevard de la Cité-des-Jeunes (entre la voie ferrée et le boulevard de la Gare)**

En conformité avec l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le maire M. Guy Pilon déclare la nature de son intérêt dans l'immeuble sis au 300, boulevard de la Cité-des-Jeunes et s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 5 novembre 2018 le premier projet de règlement le n° 1275-274 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 19 novembre 2018 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement n° 1275-274 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de modifier, sur le plan de zonage, les limites des zones P1-414 et H1-446, créer la grille des usages et normes de la zone P1-414 et modifier la grille des usages et normes de la zone H1-446 ainsi que les normes relatives aux matériaux de revêtement extérieur pour les bâtiments principaux situés dans les zones H1-411, H3-412, H1-437, H1-440 et H1-446 »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

**18-11-1067 Adoption de second projet / Règlement n° 1275-277 / Zonage / Concordance au Règlement n° 1270-61 / Retrait des lots 4 874 620 et 4 874 622 de la zone I2-315 et inclusion dans la zone P3-1002 / Grille des usages et normes des zones C3-356 et C3-357/ Secteur du boulevard de la Gare – Gare Vaudreuil**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 5 novembre 2018 le premier projet de règlement le n° 1275-277 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 19 novembre 2018 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement n° 1275-277 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de retirer de la zone I2-315 les lots 4 874 620 et 4 874 622 et de les inclure dans la zone P3-1002 et modifier la grille des usages et des normes des zones C3-356 et C3-357 »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

**18-11-1068 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1694-25 (RMH 330) / Stationnement / Interdictions de stationnement / Rues Lalonde, des Sarcelles et Séguin**

Le conseiller M. Paul Dumoulin dépose le projet de règlement n° 1694-25 modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330) afin d'ajouter des interdictions de stationnement sur les rues Lalonde, des Sarcelles et Séguin et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

**18-11-1069 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1565-11 (RMH 399) / Circulation / Interdictions de virage à droite à un feu rouge / Intersection (est) des boulevards de la Gare et de la Cité-des-Jeunes**

La conseillère M<sup>me</sup> Josée Clément dépose le projet de règlement n° 1565-11 modifiant le Règlement relatif à la circulation n° 1565 (RMH 399) afin d'interdire le virage à droite au feu rouge à l'intersection (est) des boulevards de la Cité-des-Jeunes et de la Gare et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

**18-11-1070 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1764 /  
Gestion contractuelle**

Le conseiller M. François Séguin dépose le projet de règlement n° 1764 relatif à la gestion contractuelle et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

**18-11-1071 Adoption / Règlement n° 1760 / Branchements à l'égout et à la conduite d'eau**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1760 a été déposé à une séance tenue le 13 août 2018;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1760 intitulé :

« Règlement sur les branchements à l'égout et à la conduite d'eau ».

« ADOPTÉE »

**18-11-1072 Adoption / Règlement n° 1505-02 / Approvisionnement en eau potable /  
Abrogation des articles 10 à 12**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1505-02 a été déposé à une séance tenue le 13 août 2018;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1505-02 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement n° 1505 régissant l'approvisionnement en eau potable afin d'abroger les articles 10 à 12 ».

« ADOPTÉE »

**18-11-1073 Adoption / Règlement d'emprunt (parapluie) n° 1737-01 / Augmentation de  
la dépense et de l'emprunt / Réalisation de travaux municipaux**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1737-01 a été déposé à une séance extraordinaire tenue le 12 novembre 2018;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1737-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement n° 1737 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 2 677 000 \$ pour la réalisation de travaux municipaux pour l'année 2017 (Règlement parapluie), tel que modifié par la résolution 17-06-521, afin d'en augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt de 268 000 \$ ».

« ADOPTÉE »

**18-11-1074 Autorisation de la Direction générale**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER l'autorisation accordée par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 7 novembre 2018.

« ADOPTÉE »

**18-11-1075 Période de questions – Élus**

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

**18-11-1076 Période de questions – Assistance**

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**18-11-1077 Levée de la séance**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 19 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier